

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 1	L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le 30 mars 2023 à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD Date de convocation : 24/03/2023
<i>Présents</i>	COCHET Paul, CLAVEL Patrick, , JOURDAN Patricia, MILLION-VIRET Nathalie, MUGNIER Françoise, PACLET Romain, STEFANI Chiara, SURREAUX Julie, TROUILLON Sylvain
<i>Absents :</i>	BECHET Franck, GROSJEAN Claudine
<i>Pouvoirs :</i>	GROSJEAN Claudine

Monsieur Patrick CLAVEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

I – M14 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II - M14 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Pour cette délibération, Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Françoise MUGNIER prend la présidence de la séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir entendu le compte administratif 2022 ce jour, exécuté selon la comptabilité M 14, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et en l'absence de Mr le Maire de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-dessous et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser soit :

Dépenses

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études	<u>8 997,00 €</u>
Total Chapitre 20	8 997,00 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Article 2111 – Terrain	600,00 €
Article 2131 – Hôtel de ville	14 092,00 €
Article 2134 – Réseaux d'électrification	25 600,00 €
21538 – Autres réseaux	<u>10 600,00 €</u>
TOTAL Chapitre 21	50 892,00€
TOTAL	59 889,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 010 412,17	G	909 692,14
	Section d'investissement	B	123 475,27	H	235 155,58

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	233 942,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 703,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 136 590,53	= G+H+I+J	1 378 789,76
---	-----------	---------------------	-----------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (4)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	59 889,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	59 889,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 010 412,17	= G+I+K	1 143 634,18
	Section d'investissement	= B+D+F	186 067,36	= H+J+L	235 155,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 196 479,53	= G+H+I+J+K+L	1 378 789,76

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	59 889,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 997,00	0,00

HERY-SUR-ALBY - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
284	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 892,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	255 070,04	221 058,31	0,00	0,00	34 010,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	152 353,00	151 804,81	0,00	0,00	540,39
014	Atténuations de produits	15 742,00	14 474,00	0,00	0,00	1 268,00
65	Autres charges de gestion courante	285 884,00	282 041,75	0,00	0,00	3 842,25
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		709 055,04	669 376,67	0,00	0,00	39 678,37
68	Charges financières	4 827,00	4 828,84	0,00	0,00	0,16
67	Charges exceptionnelles	319 280,00	318 980,00	0,00	0,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	32,00	0,00			32,00
022	Dépenses imprévues	8 340,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 041 334,04	992 983,51	0,00	0,00	48 350,53
023	Virement à la section d'investissement (2)	36 382,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	17 429,00	17 428,66			0,34
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		53 811,00	17 428,66			36 382,34
TOTAL		1 095 145,04	1 010 412,17	0,00	0,00	84 732,87
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 400,00	765,46	0,00	0,00	634,54
70	Produits services, domaine et ventes div	23 210,00	38 721,19	0,00	0,00	-13 511,19
73	Impôts et taxes	647 324,00	689 228,64	0,00	0,00	-41 902,64
74	Dotations et participations	138 081,00	130 507,62	0,00	0,00	7 573,38
75	Autres produits de gestion courante	34 751,00	35 091,83	0,00	0,00	-1 240,83
Total des recettes de gestion courante		844 766,00	893 212,74	0,00	0,00	-48 446,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 828,00	1 868,40	0,00	0,00	-42,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		846 592,00	895 081,14	0,00	0,00	-48 489,14
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	14 611,00	14 611,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 611,00	14 611,00			0,00
TOTAL		861 203,00	909 692,14	0,00	0,00	-48 489,14
Pour information		(3) 233 942,04				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	255 076,04	221 056,31	0,00	0,00	34 019,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	152 353,00	151 804,61	0,00	0,00	548,39
014	Atténuations de produits	16 742,00	14 474,00	0,00	0,00	1 268,00
65	Autres charges de gestion courante	265 884,00	262 041,75	0,00	0,00	3 842,25
666	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		709 055,04	669 376,67	0,00	0,00	39 678,37
66	Charges financières	4 627,00	4 628,84	0,00	0,00	0,16
67	Charges exceptionnelles	319 280,00	318 988,00	0,00	0,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	32,00	0,00			32,00
022	Dépenses imprévues	8 340,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 041 334,04	992 983,51	0,00	0,00	48 350,53
023	Virement à la section d'investissement (2)	36 382,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	17 429,00	17 428,66			0,34
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		53 811,00	17 428,66			36 382,34
TOTAL		1 095 145,04	1 010 412,17	0,00	0,00	84 732,87
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(a) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 400,00	765,46	0,00	0,00	634,54
70	Produits services, domaine et ventes div	23 210,00	38 721,19	0,00	0,00	-13 511,19
73	Impôts et taxes	647 324,00	689 228,64	0,00	0,00	-41 902,64
74	Dotations et participations	138 081,00	130 507,62	0,00	0,00	7 573,38
75	Autres produits de gestion courante	34 751,00	35 991,83	0,00	0,00	-1 240,83
Total des recettes de gestion courante		844 766,00	893 212,74	0,00	0,00	-48 446,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 826,00	1 868,40	0,00	0,00	-42,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		846 592,00	895 081,14	0,00	0,00	-48 489,14
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	14 611,00	14 611,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 611,00	14 611,00			0,00
TOTAL		861 203,00	909 692,14	0,00	0,00	-48 489,14
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(b) 233 942,04				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; D1 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 011,00	25 140,00	8 997,00	11 874,00
204	Subventions d'équipement versées	3 846,00	3 845,07	0,00	0,93
21	Immobilisations corporelles	65 081,00	5 332,38	50 892,00	9 756,62
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	115 838,00	34 317,45	59 889,00	21 631,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 848,00	36 037,56	0,00	610,44
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 298,00	15 295,90	0,00	0,10
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	51 944,00	51 333,46	0,00	610,54
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	167 782,00	85 650,91	59 889,00	22 242,09
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	14 611,00	14 611,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	88 142,00	23 213,36		64 928,64
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	102 753,00	37 824,36		64 928,64
	TOTAL	270 535,00	123 475,27	59 889,00	87 170,73
	Pour information	(2) 2 703,09			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	159 012,00	161 871,90	0,00	-2 859,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	21 013,00	21 013,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 126,00	550,00	0,00	576,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	181 151,00	183 434,90	0,00	-2 283,90
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	11 078,00	11 078,66	0,00	-0,66
	Total des recettes réelles d'investissement	204 229,00	194 513,56	0,00	9 715,44
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	36 382,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	17 429,00	17 428,66		0,34
041	Opérations patrimoniales (1)	88 142,00	23 213,36		64 928,64
	Total des recettes d'ordre d'investissement	141 953,00	40 642,02		101 310,98
	TOTAL	346 182,00	235 155,58	0,00	111 026,42

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2022 a été approuvé et qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 133 222.01 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-100 720.03 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		233 942.04 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		133 222.01 €
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		
		108 977.22 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
		-59 889.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	133 222.01 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		35 768.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		97 454.01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

IV - M57 - BUDGET PRINCIPAL : Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget 2023 équilibré en fonctionnement et en investissement. Il rappelle également les prévisions 2022.

FONCTIONNEMENT PREVISIONS 2022 - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	255 076.04 €
012	Charges de personnel	152 353.00 €
014	Atténuations de produits	15 742.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	709 055.04 €
65	Autres charges de gestion courante	285 884.00 €
66	Charges financières	4 627.00 €
67	Charges exceptionnelles	319 280.00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	32.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 041 334.04 €

023	Virement à la section d'investissement	36 382.00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	17 429.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	53 811.00 €
	TOTAL	1 095 145.04 €

FONCTIONNEMENT PREVISIONS 2022 - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 400.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	23 210.00 €
73	Impôts et taxes	647 324.00 €
74	Dotations et participations	138 081.00 €
75	Autres produits de gestion courante	34 751.00 €
	Total des recettes de gestion courante	844 766.00 €
77	Produits exceptionnels	1 826.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	846 592.00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	14 611.00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	14 611.00 €
	TOTAL	861 203.00 €
	Pour information Excédent de fonctionnement reporté	233 942.04 €

INVESTISSEMENT PREVISIONS 2022 - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	46 011.00 €
204	Subventions versées	3 846.00 €
21	Immobilisations corporelles	65 981.00 €
	Total des dépenses d'équipement	115 838.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	36 648.00 €
27	Autres immobilisations financières	15 296.00 €
	Total des dépenses financières	51 944.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	14 611.00 €
041	Opérations patrimoniales	88 142.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	102 753.00 €
	TOTAL	270 535.00 €
	Pour information solde d'exécution négatif	2 703.09 €

INVESTISSEMENT PREVISIONS 2022 - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	12 000.00 €
	Total des recettes d'équipement	12 000.00 €
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	159 012.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 013.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 126.00 €
	Total des recettes financières	181 151.00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	11 078.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	36 382.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	17 429.00 €
041	Opérations patrimoniales	88 142.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	141 953.00 €
	TOTAL	346 182.00 €

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 présenté équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	985 477.00 €	985 477.00 €
Investissement	478 107.32 €	478 107.32 €

Monsieur le Maire rappelle que le passage en M57 donne à l'organe délibérant la possibilité de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « Budget principal » de l'exercice 2023 présenté :

☞ équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 985 477.00 € (neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix-sept euros) ;

☞ équilibré en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 478 107.32 € (quatre cent soixante-dix-huit mille cent sept euros et trente-deux centimes).

Et autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- ☞ Fonctionnement : 7.5 %
- ☞ Investissement : 7.5 %

V - TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, les communes ne votent plus le taux de la taxe d'habitation. Le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit attendu pour l'équilibre du budget 2023 est estimé à 274 374 € en tenant compte des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux. Il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'année 2023.

Fiscalité directe locale – Commune Héry/Alby	Bases estimées 2023	Taux proposés 2023	Produit fiscal attendu 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	862 900.00 €	28.38 %	244 891.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 700.00 €	64.71 %	18 572.00 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	93 257.00 €	11.70 %	10 911.00 €
		TOTAL	274 .00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux de fiscalité locale de 2023 comme suit :

☞ Taxe sur foncier bâti	28,38 %
☞ Taxe sur le foncier non bâti.....	64,71 %
☞ Taxe d'habitation.....	11,70 %

VI - AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE LA VOIE VERTE : DUREE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D2023_04B du 15/02/2023 approuvant un amortissement des travaux de la voie verte fixé à 30 ans,

Le Code général des Collectivités Territoriales prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel et des études, de quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de trente ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. »

Comme la subvention d'un montant de 23 213.36 € finance des installations, la durée d'amortissement doit être de 15 ans et non de 30 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation de la délibération n° D2023_04B du 15/02/2023. Il fixe à 15 ans la durée de l'amortissement de la subvention d'équipement versée pour la voie verte d'un montant de 23 213.36 € .

VII - ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Héry sur Alby étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », lettre d'information), conseils, assistance, etc.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes, le secrétaire général Jean-Pierre VIGIER, député de la Haute-Loire, la vice-présidente Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques et le trésorier Jean-Baptiste GIFFON, maire de Bastelica.

La cotisation comprend une cotisation forfaitaire de 19.34 € et une cotisation par habitant

entre 0.1573 € et 0.0609 € , auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0.2418 € et 0.3631 €, et l'abonnement facultatif à la revue « Pour la Montagne » de 41.42 €, soit pour la commune d'Héry sur Alby une cotisation totale de 227.51 €.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) – 7 rue de Bourgogne – 75007 PARIS ;

VIII - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE VELOS EN LIBRE-SERVICE PAR LA SIBRA

Monsieur le Maire rappelle que la SIBRA a installé à titre expérimental des vélos en libre-service à Héry sur Alby. Il convient de définir les conditions d'occupation du domaine public.

Les vélos sont installés au Centre Bourg sur une superficie de 9 m².

Il est proposé de demander une redevance annuelle de 1 € par m² soit un total de 9 €.

La commune doit laisser le bénéficiaire, ou tout tiers dument missionné par lui, intervenir sur les emplacements en vue de l'installation et de l'exploitation des stations vélo libre-service Vélonécyc 60 minutes.

La commune s'engage à laisser en permanence un libre accès aux stations vélo libre-service à toute personne autorisée à intervenir sur les équipements et à tout utilisateur et s'engage à prendre toute mesure nécessaire dans la limite des pouvoirs dont elle dispose pour faire respecter ces dispositions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, le Code général de la propriété des personnes publiques et le Code de la voirie routière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une redevance annuelle de 1.00 € par m² soit un total de 9.00 €.

IX - DIVERS

1° - Villes et villages fleuris

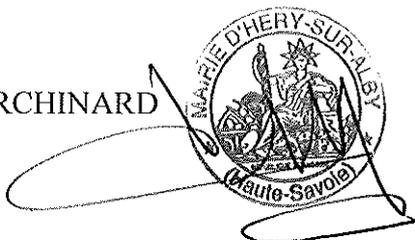
Le Label National Villes & Villages Fleuris récompense la convivialité, l'attractivité et l'engagement dans la transition écologique des communes. C'est le label national de la qualité de vie ! Suite à la visite du jury fin septembre, notre commune à l'honneur d'entrer dans ce label avec une première fleur, que l'on doit à l'engagement et au travail de notre agent des services techniques : Mr Bernard Grillet.

2° - Bulletin communal

Le bulletin communal est en cours d'élaboration. Il doit être fini pour fin avril pour une parution en mai 2023. Compte tenu du temps imparti, il est proposé de repousser la parution du bulletin municipal en juin 2023.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Jacques ARCHINARD



Le Secrétaire de séance,
Patrick CLAVEL